



**Le travail mis à mal
Que devient le « Grand intégrateur » social ?**

Paul Bouffartigue *

Conférence au Cercle Condorcet -Aix-en-Provence- le 15 mars 2011

Résumé

Le travail - travail salarié désormais pour 90% des personnes « actives » professionnellement - est devenu au fil du 20ème siècle un « grand intégrateur » social. Désignant initialement une situation dévalorisée, de grande dépendance, il est devenu progressivement un moyen privilégié de reconnaissance sociale et d'accès à la citoyenneté. C'est ce processus qui semble s'être interrompu depuis les années 1980. Le *surtravail* - intensification et dégradation des conditions de l'activité professionnelle - et le *sous emploi* - chômage de masse, emplois « jetables » - forment les deux face de l'actuelle mise à mal du travail. Emiettement du monde du travail, morcellement social, et crise de la citoyenneté semblent aller de paire. Pour autant ces tendances ne vont pas sans contradictions. Et elles incitent à revenir sur les limites importantes de l'ancien modèle de l'intégration sociale et citoyenne par le travail, notamment du côté des femmes et des immigrés.

Paul Bouffartigue est Sociologue, Directeur de recherche au CNRS, Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail (UMR 6123 : CNRS-Universités d'Aix-Marseille I et II) <bouffartig@univmed.fr>

Cette conférence s'appuie sur des travaux dont on trouvera une liste succinte à la fin de ce texte.

Introduction

La période dite des « 30 glorieuses » - qui couvre en fait un peu moins de 25 ans seulement, du début des années 1950 aux débuts des manifestations ouvertes de la crise de ce cycle de la croissance capitaliste, à partir de 1973 - est une référence historique importante, mais trop souvent idéalisée, en tous cas par les générations qui ont grandi à cette époque.

Importante : c'est période de progrès sociaux effectifs et de relative intégration sociale et citoyenne autour du travail, moment d'apogée d'une « civilisation du travail » et où l'on a bon espoir d'une réduction rapide de ce qui subsiste de « poches » de pauvretés. Le progrès est à la fois un imaginaire collectif, et une réalité palpable pour la plupart des gens dans de nombreux domaines de leur vie. Notamment celui du recul de l'insécurité sociale dans les classes populaires.

Trop idéalisée : il y avait beaucoup de violences sociales, d'arrachements au monde rural et paysan, de dominations et de discriminations de toutes natures ; c'est une période qui a été idéalisée au sens où elle a tendu à effacer dans la mémoire populaire les limites radicales du capitalisme, en longue période, comme système social apte à promouvoir l'intégration sociale et l'accès à la citoyenneté de tous.

Revenir sur cette période en l'interprétant de manière plus dialectique aide, par ailleurs, à ne pas lire *uniquement* en termes de crise et de déclin la situation présente, mais à y détecter des ressources potentielles pour son dépassement.

Le fil de cette relecture peut être la notion de *citoyenneté*, dans son acception large : *civile* (libertés individuelles), *politique* (participation au pouvoir politique), et *sociale* (droits sociaux qui permettent à chacun de vivre en tant qu'humain civilisé au regard des normes d'une société donnée). Selon cette définition large, la citoyenneté est la reconnaissance et la légitimation de la contribution des individus à la production du social.

1-De la Révolution Française à l'après seconde guerre mondiale : la montée du salariat et de la citoyenneté n'ont rien d'un « long fleuve tranquille »

Les deux siècles qui précèdent la Révolution Française - ceux de l'entrée dans la « modernité » - bouleversent les représentations du monde naturel et social... Les conditions se créent pour le changement de « Grand intégrateur » (Yves Barel, 1991)¹ : le travail va remplacer la religion.

¹ « Qu'est-ce qu'un Grand Intégrateur ? C'est un principe, un « paradigme », quelque chose enfin qui se retrouve dans les diverses intégrations concernées, et qui rend donc possible l'intégration des intégrations sans faire disparaître les différences ou les conflits mais en les rendant non explosifs, parfois mobilisateurs. Un Grand Intégrateur remplit trois fonctions essentielles, ou plutôt permet qu'elles soient remplies : l'organisation (individuelle et sociale), le maintien de l'ordre (individuel ou social), la création de sens (individuel ou social) (...) Bien entendu il y a longtemps que les hommes travaillent. Mais il y a moins longtemps que s'est créée et développée

Il faut bien voir que les principes philosophiques qui vont fonder le droit révolutionnaire - la société comme association ou comme contrat passé entre individus libres et égaux, et non plus comme société d'ordres et donc de statuts hérités - sont indissociables de l'apparition et de la valorisation (par les économistes, par la religion protestante) de la notion de « travail ». Avant n'existait pas l'idée abstraite de « travail » : n'existaient que des travaux concrets incommensurables. Le « labour » du paysan ne pouvait être mis en équivalence avec l'« œuvre » de l'artisan. C'est le développement marché et de la division du travail qui va permettre la mise en équivalence des travaux concrets, et le marché du travail qui va tendre à rendre interchangeable les travailleurs.

Travailler c'est alors s'insérer sur le marché, soit en tant que petit producteur, soit en tant que salarié, conquérir ainsi la reconnaissance et la légitimation de sa contribution au développement de la société et donc, *in fine*, de la citoyenneté.²

Or, dans l'ordre social qui va naître de la révolution au 19^{ème} siècle, vont se poser plusieurs problèmes - les uns plus connus, les autres moins connus -, au regard de l'idée d'une société de citoyens libres et égaux en droits.

Les plus connus sont :

- les régressions et les limites dans l'accès à la *citoyenneté politique* : sous le premier Empire, puis lors des retours à la monarchie ou au second Empire - soit pendant la plus grande part du 19^{ème} siècle - les élections sont suspendues. Et quand elles existent, avant l'instauration de la 3^{ème} République, il s'agit d'un suffrage censitaire, ne touchant donc qu'une petite fraction de la population. C'est en fait la propriété qui définit le véritable individu citoyen, citoyen qui plus est, uniquement masculin, du moins jusqu'en 1946 soit plus tard que dans bien d'autres pays.

- l'absence de *citoyenneté sociale*, avec ce qu'on appelle la « question sociale » qui va être au cœur de tout le 19^{ème} siècle : en mettant fin aux corporations tout en interdisant le droit de coalition, la liberté des prolétaires sera celle des poules face au renard dans le poulailler. Car avec la Révolution, les ouvriers n'ont gagné, en principe - mais ont tout de même gagné - que le droit de circuler sur le

une *civilisation* du travail, c'est-à-dire un ordre humain où toute la société e tous ses composants commencent à s'articuler et à se ré-articuler autour du travail » (art.cit. p. 90-91)

² Les développements qui suivent sont étroitement inspirés de l'article d'Anne-Marie Daune-Richard (2004).

marché de la force de travail, et donc la liberté de... changer de maître... Ils se battront pour l'effectivité de ce droit jusque la fin du 19ème siècle, parce que nombre d'entre eux sont soumis au contrôle de leur « livret ouvrier », livret que les patrons peuvent manipuler afin de les obliger à rester dans leur entreprise. Mais ils n'éviteront pas pendant longtemps l'absence de toute citoyenneté dans l'entreprise et l'exploitation féroce.... Ce n'est que vers la fin du 19ème siècle que, sous l'effet conjugué du jeune syndicalisme et de l'Etat, la toute puissance patronale connaît un début de contre poids avec le droit syndical, de grève, l'ébauche d'un droit du travail enfin applicable avec la création d'un corps d'inspecteurs du travail. Tant que le salariat reste minoritaire dans la population active, cela reste un statut dévalorisé, vécu comme provisoire et réversible : sécuriser ses conditions d'existence reste possible, dans une certaine mesure, en quittant le salariat ponctuellement, ou en jouant sur la multiactivité. Car les salariés sont encore très minoritaires et les opportunités d'emploi à la ferme ou comme artisan restent nombreuses. La question de la protection sociale salariée se pose encore peu (le « chômage », comme statut méritant indemnité, ne naît qu'au tournant du siècle, et la sécurité sociale bien après).

Moins connu est le cas des femmes , cette moitié de la population adulte écartée, entre autres non seulement de la citoyenneté politique mais aussi de la *citoyenneté civile* : elles sont exclues du droit de vote et d'être élue, et, avec le Code Napoléon, leur espace d'action est strictement limité par leur statut familial, celui de mineures, de filles et d'épouses. Elles sont écartés de la citoyenneté politique et de la citoyenneté civile : empêchées d'exercer en propre les droits civils qui règlent les relations entre personnes libres et égales et l'échange des biens. Il faut attendre 1965 pour que le droit leur reconnaisse la possibilité de travailler sans demander l'autorisation de leur mari.

Là où la main d'œuvre masculine a été « libérée » (de l'assujettissement féodal) les femmes ont été « enfermées » (dans la dépendance familiale). « Au moment où le travail devenait une valeur centrale, ancrant socialement l'existence de l'individu, et se situant donc au cœur de la citoyenneté libre et égalitaire, les femmes se sont trouvées exclues du travail, de l'individualité sociale et de la citoyenneté. C'est en fait l'individualité que la Révolution française a refusée aux femmes en les définissant comme « dépendantes » des liens familiaux. Du fait de cette dépendance, comme les domestiques, elles ne pouvaient accéder à la « pleine » individualité, condition de la citoyenneté. Le lien au travail et à l'emploi devenant, dans cette nouvelle organisation sociale, individuel (puisqu'il relève du contrat), elles ne peuvent s'y intégrer pleinement. Ainsi, pendant bien longtemps, c'est le lien familial qui définira leur lien à l'emploi : soit elles contribuent à la production de l'entreprise familiale, le mari étant à la fois chef de famille et

chef d'entreprise ; soit elles accèdent au marché du travail salarié, mais sous le contrôle du mari. » (Anne-Marie Daune-Richard, 2004, p. 69-70)

Bien sûr cela n'a pas empêché les femmes d'exercer une activité professionnelle, y compris dans le salariat. Mais longtemps sous la forme d'une activité discontinue, voire limitée à la période qui précède le mariage, et dans les emplois dont la qualification est la moins reconnue. La surexploitation de la main-d'œuvre féminine pouvait s'appuyer sur son exclusion de la citoyenneté dans toutes ses dimensions. Le même processus, classique, au travers duquel s'articulent surexploitation dans les rapports sociaux de travail et position dominée dans d'autres rapports sociaux concernait aussi les enfants - plus tard les « jeunes » - et va s'appliquer massivement à la main-d'œuvre étrangère, qui affluera pour répondre aux besoins des industriels confrontés à la pénurie de force de travail nationale.

Les limites très importantes qui pèsent sur l'accès à la citoyenneté de la masse de la population ouvrière n'ont pas non plus totalement empêché des circulations entre les revendications sociales, civiques et politiques dans le tissu social. Ainsi s'affirme dans le mouvement ouvrier l'idée socialiste de « République Sociale ». Et les liens sont explicites entre des revendications démocratiques, civiques et sociales. Par exemple la diminution de la durée du travail n'est pas demandée seulement pour des raisons sociales, mais aussi pour permettre aux salariés d'exercer des droits de citoyens, à commencer par le temps nécessaire pour se former - ne serait-ce qu'accéder à la lecture - et s'informer

2- Les « 30 glorieuses », et leur envers

Les années 1900-1950 correspondent à un processus, lent et non linéaire - les avancées sont très indexées sur les grands moments des luttes sociales : 1920, 1936, Libération - , de construction d'une « société salariale » (Robert Castel, 1995), laquelle va s'épanouir dans les années 1950-1970. Elle se caractérise notamment par :

- le compromis « keynesien » - ou encore « fordiste », ou « social-démocrate » - entre capital et travail ;
- la centralité de la « classe ouvrière » industrielle dans le paysage social et politique ;
- un mouvement ouvrier exprimant à la fois la force d'une fraction du salariat - cette « classe ouvrière », largement identifiée à sa fraction qualifiée, masculine, nationale -, capable de diffuser les acquis vers le bas de la classe, et à la fois sa domination sur les autres composantes, dont les immigrés et les femmes ;

- une protection sociale fondamentalement liée au travail salarié. C'est le modèle de l'assurance sociale fondée sur le travail salarié continu et à temps plein, donc masculin : le chef de famille a des droits sociaux - chômage, maladie, retraite - et ses ayants droits bénéficient de certains d'entre eux, indirectement donc. Le modèle de l'assistance sociale, fondée sur l'aide directe de l'Etat et alimentée par l'Impôt est très peu développé, et ne concerne que la population jugée durablement inapte au travail (comme les handicapés)

On comprend que ce système de protection sociale va exploser avec le chômage, la précarité de masse, et les nouvelles formes de vie familiale.

L'envers de cette période « glorieuse » peut s'illustrer avec la situation faite à l'époque aux travailleurs immigrés et aux femmes.

La France a une tradition d'immigration assez unique en Europe, due à la singularité de son histoire sociale : la résistance de la paysannerie à la prolétarianisation a pu s'appuyer sur les concessions auxquelles avait été contrainte la bourgeoisie au moment de la Révolution Française, en termes de droits de la petite propriété et d'accès au suffrage censitaire (Gérard Noiriel, 1988). On a beaucoup idéalisé les conditions de leur intégration sociale. Il ne faut pas oublier, par exemple, qu'avant guerre les étrangers étaient privés du droit de vote aux élections professionnelles que venaient d'obtenir les salariés français ; qu'il y a toujours eu à la fois une immigration légale, organisée par l'Etat et les grandes entreprises - visant l'idéal d'une immigration purement économique, et donc composée uniquement de travailleurs célibataires sans attache dans le pays d'accueil, et donc « jetables » -, et une immigration illégale ; et qu'il y a eu souvent des tensions xénophobes, notamment dans les période de difficulté économique. Les diverses composantes de ces populations immigrées sont donc infériorisées et surexploitées à des degrés divers, et peu ou prou privées de l'accès à la citoyenneté civique, politique, et largement de l'accès à la citoyenneté sociale elle-même.

On retrouve ces traits dans l'immigration des années 50-60 , accentués par la substitution progressive d'une immigration venue des ex-colonies françaises à une immigration européenne. C'est une immigration largement contrôlée par l'Etat et les grandes entreprises - un salariat « bridé » (Yann MoulierBoutang, 1998) - et célibataire. Dans les années 1970 il y a eu de grandes luttes des résidents des foyers « Sonacotra » pour acquérir un minimum de droits et de libertés. L'autorisation du regroupement familial est tardive et se fait à la veille... de la crise.. Nous n'en n'avons pas fini avec cet héritage d'un traitement des immigrés comme citoyens de seconde zone, puisque, aujourd'hui encore, l'accès à la citoyenneté reste étroitement subordonnée à l'accès à la nationalité - du moins

pour les étrangers à l'Union Européenne - , et que ce dernier est devenue plus restrictif.

Quant aux femmes, l'histoire pèse sur les modalités de leur intégration au monde du travail salarié. Certes, elles s'insèrent alors massivement dans le salariat, surtout au travers d'une activité professionnelle de plus en plus continue malgré les maternités, mais toujours en position subordonnée, infériorisée dans le monde du travail, à une époque où l'idéologie du « travail d'appoint » est d'autant plus forte que le divorce est nettement moins fréquent que ce qu'il va le devenir à partir des années 1970. C'est une époque où l'inégalité des salaires selon le sexe est encore inscrite dans de nombreuses conventions collectives, comme vient de le rappeler pour le cas britannique le superbe film « We want sex equality », qui raconte la grève d'un atelier entièrement féminin aux usines Ford intervenue en 1968.

3- Une crise du travail comme « grand intégrateur », qui ne doit pas conduire à renoncer à rechercher les potentialités de transformation sociale.

La crise dans laquelle nous sommes entrés depuis la fin des années 1970 a pu d'abord paraître passagère, uniquement liée à une diminution du rythme de la croissance économique et au chômage que cela a généré. Avec le recul elle apparaît évidemment beaucoup plus durable et profonde, en tant que crise du mode de développement capitaliste. Le chômage de masse ne tarde pas à s'accompagner d'une déstabilisation de l'emploi lui-même, avec la précarité de l'emploi et le sous-emploi. J'estime à un bon tiers du monde du travail salarié la fraction aujourd'hui directement confrontée à diverses formes de précarités de l'emploi (définies comme précarité de fait, ou de droit, du contrat de travail et donc menace de passage par le chômage).

Mais le *travail* lui-même s'est beaucoup transformé, avec de nouvelles formes d'organisation du travail, synthétisées souvent par des mots comme « flexibilité, responsabilité, initiative, autonomie », mais qui ne vont pas tarder à laisser voir une face moins lumineuse que ce que veut bien en afficher l'idéologie managériale. Certes, les entreprises ont besoin de salariés plus qualifiés et plus autonomes, mais la « dictature du marché » - celui de la finance, comme celui d'un marché du travail dominé par un chômage de masse - bride l'extension de cette autonomie. Derrière la force du thème de la « souffrance au travail », au du « culte de l'urgence » existe une véritable dégradation des rapports de travail, de la qualité et du sens du travail. Ce qui signifie que la crise du travail en tant que « Grand intégrateur » va bien au-delà des personnes qui sont privées d'emploi. La manifestation la plus dramatique de cette crise est bien sûr le

suicide au travail, et plus largement cette « souffrance au travail » - que je préfère nommer « difficultés au travail », car la notion de souffrance oriente vers une approche compassionnelle, où les salariés sont des victimes à secourir et non des acteurs sociaux potentiels. Toujours est-il que c'est le souci de faire un travail de qualité qui est malmené - les personnes qui basculent dans la plus grande souffrance étant souvent ceux qui se sont le plus donnés à leur travail - et que le maintien obstiné de ce souci est sans doute la principale ressource à partir de laquelle le monde du travail pourrait retrouver un rôle clef comme acteur social (Yves Clot, 2010)

La révolution des services et des techniques s'est traduite par l'émiettement des unités de travail, par la fréquence des situations de travail en contact avec un public, par l'individualisation des contextes de l'activité, par l'éclatement des temporalités du travail. Tout cela rend à la fois plus nécessaire et plus difficile la vie des collectifs de travail, et l'isolement au travail a progressé.

Le syndicalisme s'est beaucoup affaibli au cours de la période 1978-1995, les « forteresses industrielles » ont disparu, le nouveau salariat se reconnaît plus difficilement dans les formes de culture et d'action collective qui avait fait du mouvement ouvrier un puissant vecteur d'intégration sociale. Les timides avancées de la « citoyenneté à l'entreprise » intervenues dans les années 1980 avec les Lois Auroux, ont été rapidement remises en question par l'affaiblissement des syndicats et des collectifs de travail. Le populisme travaille très activement à la division entre, d'une part, les classes moyennes et populaires encore stabilisées, et d'autre part les classes populaires précarisées, développant une vision du monde social qui n'oppose plus le capital aux travailleurs, mais les « français qui se lèvent tôt » aux assistés, ces « autres - souvent colorés - qui touchent les aides sociales en dormant ». L'idéologie néolibérale ce n'est pas seulement le libéralisme économique, c'est un « dispositif de gouvernement » des hommes, au travail et hors travail, promouvant l'individu responsable de lui-même : « Disparaît peu à peu la figure du citoyen, qui avec d'autres citoyens égaux en droits, affirmait une certaine volonté commune, déterminait des choix collectifs par le vote, définissait un bien public, remplacé par le sujet individuel, calculateur, consommateur et entrepreneur, qui poursuit des finalités exclusivement privées dans le cadre de règles générales organisant la compétition entre tous les individus » (Christian Laval, 2011, p. 24).

Il faudrait également évoquer la crise de l'École et du rapport entre École et promotion sociale, qui avait puissamment participé à la construction du lien social et citoyen dans les années 1960-1970. Et prendre en compte la manière dont le

fractionnement social s'inscrit dans l'espace urbain, avec l'ampleur de la ségrégation sociale des quartiers.

Il faut enfin ajouter que la politique est entrée en crise, en tant que lieu d'élaboration du conflit et du débat sur la nature de l'ordre social - lieu où est posée la question « dans quelle société souhaitons nous vivre ? » - ce qui participe de la démobilisation électorale, particulièrement marquée dans les couches sociales précarisées. Quand les alternatives de société sont obscures, la souffrance sociale ne débouche plus sur le conflit social, mais sur un risque d'implosion sociale, et de diffusion/instrumentation des tentations xénophobes, parce que font défaut les forces capables d'élaborer collectivement cette souffrance. Nous avons donc un tableau d'ensemble très préoccupant sur tout ce qui touche à « l'intégration sociale », et, finalement, à la citoyenneté.

Préoccupant ne signifie pas désespérant. La crise dans laquelle nous sommes confrontés depuis trente ans n'a pas annulé les héritages et les capacités de résistance. Sinon comment comprendre que des luttes puissent se produire dans les secteurs les plus exploités du salariat, comme le montrent les mouvements de chômeurs, les grèves de travailleurs sans papiers (Baron et al., 2011), de femmes africaines travaillant dans la propreté, de jeunes « équipiers » de la restauration rapide, des employées de la grande distribution (Bérout et Bouffartigue, 2009). Sans parler des grandes mobilisations sociales qui ont scandé l'actualité sociale depuis quinze ans : 1995 (retraites et protection sociale), 2003 (retraites), 2005 (CPE), 2009 (Crise financière), 2010 (retraites). Les régressions libérales n'ont donc pas éradiqué les traces d'un siècle et demi de conquêtes sociales et civilisationnelles, dont les plus récentes - les reculs de la domination machistes ou de générations, voire le refus des discriminations ethno-raciales - alimentent les résistances au travail, comme on le voit à chaque fois que ce sont des composantes dominées hors travail qui s'engagent dans la grève au travail. Les résistances sont particulièrement fortes chez les travailleurs des services publics, dont les valeurs heurtent frontalement la mise au pas néo-libérale. Même les formes a priori précaires d'emploi font l'objet de ré-appropriations actives de la part de salariés qui cherchent ainsi à mettre à distance l'emprise du travail aliéné et/ou à l'inscrire dans leurs propres finalités de vie afin de lui donner sens.

La société n'est donc pas amorphe. Bien d'autres terrains que celui du travail ou de la protection sociale font l'objet de multiples conflits. La grande question est celle de la rupture entre cette conflictualité sociale et sociétale et le champ politique institué, celui de la politique partisane... C'est sans doute de la capacité des acteurs sociaux à recomposer les frontières entre le syndical, le social, et le

politique que dépend fondamentalement l'avenir du « Grand intégrateur » et de la citoyenneté dans ses trois dimensions indissociables, civiques, politiques et sociales. Et cette recomposition devrait avoir comme préoccupation centrale la mobilisation des fractions les plus dominées et discriminées de la population.

Si on admet que le rôle intégrateur du travail était hier à la fois réel et limité, sans oublier qu'il opérait au travers des conflits sociaux dont il était le cœur - de même que la démocratie n'est pas l'organisation du consensus, mais du conflit, du débat sur l'ordre social souhaitable - il n'est ni possible ni souhaitable d'envisager une restauration de la « civilisation du travail » des « 30 Glorieuses ». Il apparaît peut-être plus clair désormais qu'on ne pourra « se libérer du travail » (salarie) qu'en « libérant le travail », double libération que condensait la belle formule de 1968 : « ne plus perdre sa vie à la gagner ». Remettre autrement le travail - et pas seulement l'emploi - au cœur des débats et des conflits apparaît comme une condition plus que jamais essentielle d'une relance d'une citoyenneté élargie, et nécessairement ouverte aujourd'hui aux différents échelles qui nous construisent comme citoyen d'un seul monde.

Références bibliographiques

- Yves BAREL, « Le Grand Intégrateur », *Connexions*, n° 56, 1990-2.
- Pierre BARON, Anne BORY, Sébastien CHAUVIN, Nicolas JOUNIN, Lucie TOURETTE, *On bosse ici, on reste ici ! La grèves des sans-papiers, une aventure inédite*, La Découverte, 2011
- Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Chronique du salariat*, Fayard, 1995.
- Paul BOUFFARTIGUE et Henri ECKERT (dir.), Jean-René PENDARIES (coll.), *Le travail à l'épreuve du salariat. A propos de la fin du travail*, L'Harmattan, 1997.
- Paul BOUFFARTIGUE et Sophie BEROU, *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?*, Paris, La Dispute, 2009.
- Anne-Marie DAUNE-RICHARD, « Les femmes et la société salariale : France, Royaume-Uni, Suède », *Travail et Emploi*, n° 100, Octobre 2004.
- Yann MOULIER-BOUTANG, *De l'esclavage au salariat. Histoire du salariat bridé*, PUF, 1988.
- Christian LAVAL, « Penser le néo-libéralisme », in Collectif, *Penser à Gauche. Figures de la pensée critique aujourd'hui*, Ed. Amsterdam, 2011.
- Gérard NOIRIEL, *Le creuset français, Histoire de l'immigration. XIX ème-XX ème siècles*, Seuil, 1988.